

## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 31 janvier 2022

Présents : Patrick MILLET, Jacky BLANCHARD, Hélène DENOYER, René DESSERRIERES, Hervé FONTAINE, Magali JOFFRAUD, Murielle KIRCHHOFF, Florent MARTELIN, Philippe NOUVEAU, François PONCIN, Aline RAT et Céline TROPBANI.

Absents excusés : Jérôme BERTRAND qui donne pouvoir à François PONCIN

Absent : Tony LHOMME

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le compte rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il nomme René DESSERRIERES secrétaire de séance.

Informations sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal.

Le maire informe l'assemblée qu'il n'a pas signé de devis depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

### 1 – Convention de mise à disposition de personnel administratif:

Monsieur le Maire informe que la secrétaire de mairie de St Sorlin en Bugey, est en arrêt de travail depuis le 13 décembre 2021 et pour une période à venir qui pourrait durer 4 mois. Pour assurer la continuité du service, il convient donc de pourvoir à son remplacement temporaire durant cette période.

Madame Florence Chatillon, occupant actuellement un poste identique pour la commune de Tenay et devant prochainement quitter ses fonctions a proposé sa candidature.

Une convention de mise à disposition entre la commune de Tenay représentée par son Maire, Monsieur Gaël ALLAIN et la commune de St Sorlin en Bugey, représentée par son Maire, Monsieur Patrick MILLET est proposée.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le projet de convention de mise à disposition.

### 2 – Renouvellement du CDD du poste d'agent administratif :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de droit public de Madame TARDY Isabelle se termine au 28 février 2022 et propose de reconduire son contrat pour une nouvelle année du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2023.

Il précise que la rémunération se fera sur la base de l'IB 371 et l'IM 343, conformément au décret n° 2021-1741 du 22 décembre 2021 portant relèvement du salaire minimum de croissance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du CDD du poste d'agent administratif

### 3 – Renouvellement du CDD du poste d'adjoint technique du service des repas de cantine :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de droit public de Madame RUSSO Paola s'est terminé au 31 décembre 2021 et propose de reconduire son contrat pour une nouvelle année du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Il précise que la rémunération se fera sur la base de l'IB 371 et l'IM 343, conformément au décret n° 2021-1741 du 22 décembre 2021 portant relèvement du salaire minimum de croissance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du CDD du poste d'adjoint technique du service des repas de cantine.

#### **4 – Renouvellement du CDD du poste d'adjoint technique employée de cantine et agent d'entretien :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de droit public de Madame DURAND Virginie se termine au 07 février 2022 et propose de reconduire son contrat pour une nouvelle année du 8 février 2022 au 7 février 2023.

Il précise que la rémunération se fera sur la base de l'IB 371 et l'IM 343, conformément au décret n° 2021-1741 du 22 décembre 2021 portant relèvement du salaire minimum de croissance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du CDD du poste d'adjoint employée de cantine et agent d'entretien.

#### **5 – Renouvellement du CDD du poste d'adjoint technique d'entretien des locaux du Foyer et du Stade:**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de droit public de Madame DURAND Virginie se termine au 07 février 2022 et propose de reconduire son contrat pour une nouvelle année du 8 février 2022 au 7 février 2023.

Il précise que la rémunération se fera sur la base de l'IB 371 et l'IM 343, conformément au décret n° 2021-1741 du 22 décembre 2021 portant relèvement du salaire minimum de croissance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du CDD du poste d'adjoint technique d'entretien des locaux du Foyer et du Stade.

#### **6 – CCPA : Convention pour l'entretien des pistes cyclables communautaires et de la Viarhônga:**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention pour l'entretien des pistes cyclables communautaires et de la Viarhônga s'est terminée au 31 décembre 2021.

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain propose de prolonger la convention avec les communes de Lagnieu, St Sorlin en Bugey, Sault-Brénaz et Villebois pour l'année 2022.

Il rappelle que la convention prévoit un prix d'entretien au mètre linéaire de 4 € pour la Viarhônga et de 2,50 € pour les pistes cyclables, soit des montants totaux respectifs de 15 320 € et 5 425 €.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention pour l'entretien des pistes cyclables communautaires et de la Viarhônga pour l'année 2022.

#### **7 – CCPA : Mise à jour de la convention de mise à disposition du service instructeur pour les actes relatifs à l'occupation du droit des sols :**

Hervé FONTAINE, 3<sup>ème</sup> adjoint en charge de l'urbanisme, informe que la CCPA, par délibération N° 2021-187 du 25 novembre 2021, propose une mise à jour de la convention de mise à disposition du service instructeur de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour les actes relatifs à l'occupation du droit des sols. La nouvelle convention (N°2) s'applique désormais aux déclarations préalables génératrices de taxe et de redevance.

Après discussion sur cette proposition, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service instructeur de la CCPA pour les actes relatifs à l'occupation du droit des sols.

## **8 – Achats radiateurs Mairie/Bibliothèque/Ex-périscolaire : choix du fournisseur:**

Hervé FONTAINE, 3<sup>ème</sup> adjoint en charge des bâtiments, rappelle que le remplacement des radiateurs de la mairie, de la bibliothèque et de l'ex salle du périscolaire a été inscrit au budget principal 2021.

Après consultation auprès de plusieurs entreprises, il présente les devis reçus comme suit :

- REXEL pour un montant de 3 492,96 € TTC
- SONEPAR pour un montant de 3 031,92 € TTC

Après étude des dossiers, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de prix de Sonepar pour un montant de 3 031,92 € TTC.

## **9 – Questions diverses :**

A – Monsieur le Maire informe que la commission cimetièrre a lancé l'étude pour la réalisation d'un nouveau colombarium. Plusieurs sociétés ont été contactées pour l'établissement de devis qui permettront d'inscrire ce projet au budget 2022.

B – Après 2 années de relâche dues aux conditions sanitaires, le nettoyage de printemps reprendra cette année et aura lieu le 2 avril.

C – René DESSERRIERES informe que le SIEA vient de démarrer les travaux pour le déploiement de la fibre optique sur la commune (hors quartier du Port de Villeneuve, prévu ultérieurement, en même temps que la commune de Lagnieu). Le SIEA informe que les connexions pour les nouveaux abonnés devraient être possibles à partir du mois de juillet.

D – La commission pompiers informe que les manœuvres dans l'ancienne Auberge du Verger reprendront pendant les week-ends de février et de mars.

Le prochain conseil aura lieu le 13 mars 2022.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 20H45

Le maire,  
Patrick MILLET



le secrétaire,  
René DESSERRIERES

